



## Défaut de devoir de conseil? Abus?

Par **michael2333**, le **17/10/2017** à **14:35**

Bonjour à tous,

Je suis en procédure Prud'hommes contre mon ancien employeur. J'ai quelques déboires avec mon avocat, j'aurai aimé savoir si il s'agissait d'abus ou non selon vous. Je ne vous parle que des deux problèmes qui ont une répercussion financière pour moi.

Très peu de temps après le début de ma procédure, j'avais des revenus suffisant pour bénéficier de l'aide juridictionnelle partielle. J'en ai fait part à mon avocat qui m'a dit que les modalités d'intervention convenus ne sont plus modifiables. Pour l'appel j'ai dû payer plein pot aussi.

D'autre part, après l'audience d'appel, Pôle Emploi a demandé une réouverture des débats pour formuler une demande de remboursement de 6 mois de l'allocation de retour à l'emploi que j'ai touchée au près de mon ancien employeur.

Cette demande n'aurait-elle pas dû être formulée par mon avocat depuis le début? Parce que là je vais devoir le payer 600 euros de plus pour "réouverture des débat". Il était au courant que j'étais au chômage.

Merci d'avance pour votre retour.

Par **michael2333**, le **18/10/2017** à **11:31**

Petit up, merci d'avance!

Par **michael2333**, le **20/10/2017** à **13:20**

Pourriez-vous m'aider s'il vous plaît?

Merci d'avance.

Par **Paulavo38**, le **20/10/2017** à **15:24**

Bonjour,

Je vous conseille de poster votre sujet dans la rubrique "droit du travail". Je suis persuadé que quelqu'un saura vous répondre dans cette section.

Par **michael2333**, le **20/10/2017 à 16:59**

Bonjour Paulavo38,

Merci pour votre retour. Je viens de poster dans la rubrique "droit du travail". Je ne l'avais pas fait car ma question porte sur ma relation avec mon avocat et non avec mon employeur.

Par **Paulavo38**, le **20/10/2017 à 17:51**

Ce n'est effectivement pas du droit du travail pur, mais pour un litige devant les prud'hommes ce n'est pas complètement absurde de le publier dans la rubrique droit du travail.

Et je vous y ai redirigé car elle est assez active.

J'ai vu que votre message avait été posté, j'espère que je ne me suis pas trompé. L'avenir nous le dira :)

Par **michael2333**, le **20/10/2017 à 19:31**

Merci, j'ai déjà obtenu une réponse!